



**Hôtel de Ville**  
**59283 RAIMBEAUCOURT**

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

ID : 059-215904897-20240517-DELEG\_FONC\_SL-AI



ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS  
à une Conseillère Municipale

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18,

Considérant que pour le bon fonctionnement des activités communales et des affaires liées à la culture, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions à Mme Stéphanie LEMAIRE, Conseillère Municipale,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 17 mai 2024, Mme Stéphanie LEMAIRE, Conseillère Municipale est déléguée aux activités et affaires liées à la culture et assurera sous ma surveillance et ma responsabilité les fonctions et missions liées à la culture.

ARTICLE 2 : M. le Maire et le SGC Douai sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai et à la SGC de Douai.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée par lettre recommandée avec accusé réception, transmis à M. le Sous-préfet de Douai, publié sur le site internet de la commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Raimbeaucourt, le 17 mai 2024  
Le Maire,  
Alain MENSION

*Publié sur le site internet de la commune le 17 mai 2024*  
*Transmis en sous-préfecture le 17 mai 2024.*